

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Commune de BONNAT

ARRÊTÉ N° 2024-008

PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL A
DES FINS COMMERCIALES

Le Maire de la commune de BONNAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code du commerce,

VU la délibération du conseil municipal fixant le montant des redevances à percevoir au profit de la commune pour occupation du domaine public communal,

VU la demande par laquelle l'entreprise « *Chèvrerie de Braconnais* », représentée par Madame CHANVILLARD Nadine sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'exercer son commerce les mardis matin,

ARRETE

Article 1 : L'entreprise « *Chèvrerie de Braconnais* » est autorisée à occuper une partie de la Place de la Promenade, en vue d'exercer son commerce les mardis de 9 h 00 à 12 h 30 à compter du 2 janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 3 : Le permissionnaire devra laisser un passage d'un mètre vingt minimum devant permettre la circulation des poussettes-landaus, fauteuils roulants et autres sur le domaine public réservé à ces fins.

Article 4 : La présente autorisation est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 5 : Monsieur le Maire de BONNAT, la Gendarmerie de BONNAT, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

BONNAT, le 2 janvier 2024,

Le Maire,

Philippe CHAVANT

Pour le Maire
Par délégation
Le Maire Adjoint
D. PETITJEAN



Ampliation :

- Madame CHANVILLARD Nadine
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de BONNAT
- Monsieur le Président du SDIS de la Creuse
- Monsieur le Directeur du S.A.M.U de la Creuse